

WALLONIE

Virer la télé-redevance... et les agents ?

La révision/suppression de la TV-redevance va-t-elle impacter le personnel de l'administration ? Le cdH Dimitri Fourny veut des garanties du ministre.

● **Pascale SERRET**

Le député wallon cdH Dimitri Fourny a cru comprendre que la suppression de la télé-redevance entraînerait automatiquement une baisse des frais de fonctionnement d'environ 10 millions€.

Sur le dos des fonctionnaires de l'administration fiscale wallonne (la DGO7) ? Fourny va poser la question en commission du Parlement wallon, ce lundi, au ministre du Budget, le socialiste Christophe Lacroix.

10 millions en personnel ?

La fameuse redevance sur les appareils de télévision serait en train de vivre ses dernières heures (ses derniers mois), du moins dans sa formule actuelle. Suppression, réforme, ça reste à peaufiner au sein de la majorité PS et cdH.

Le débat est déjà ancien. Mais désormais il y a au moins unanimité à la Région pour considérer qu'elle est devenue « socialement injuste » et « obsolète ».

Néanmoins, elle rapporte 100 millions dans les caisses wallonnes.

« *Il faut donc retrouver 100 millions pour compenser* », rappelle Dimitri Fourny. Qui a bien noté

que le ministre comptait notamment sur une amnistie fiscale du fédéral (une autre déclaration libératoire unique ou DLU) pour remplacer une partie des recettes. « *Et puis, ça, c'est nouveau : il évoque une réduction automatique des frais de fonctionnement d'environ 10 millions par le simple arrêt de la redevance.* »

Des frais de fonctionnement incarnés par des agents de l'administration ? Ou bien par un paquet de dépenses diverses nécessaires à l'enrôlement de la redevance ? « *En tout cas, si cet abaissement automatique des frais revient à réduire le nombre d'agents qui travaillent à l'administration wallonne, ça n'a pas de sens. On a besoin d'une DGO7 qui soit en ordre de marche* », prévient le député cdH.

Dimitri Fourny demandera des garanties au ministre.

On vient d'embaucher

Au cabinet de Christophe Lacroix, on rassure tout de suite : on ne va pas toucher aux agents en place. D'autant moins que l'administration fiscale wallonne est globalement en sous-effectifs et qu'elle revient de loin.

Plusieurs dizaines de personnes ont été embauchées ces derniers mois, non seulement pour assumer le prélèvement de la taxe kilométrique mais aussi pour un « renfort caisse » global dans les services.

Et donc, 10 millions d'économies automatiques, dans l'hypothèse où la fin de la télé-redevance devait se concrétiser ? Le montant n'est pas formellement confirmé par le cabinet Lacroix. Mais il est assez clair que si la collecte d'une redevance rapporte de l'argent, elle en coûte aussi en frais d'huissiers, en enrôlements jamais perçus, etc. Et bien entendu en ressources humaines.

Mais les agents attachés à la télé-redevance devraient a priori être réorientés vers d'autres tâches, quand la réforme fiscale sera mise en œuvre. Actuellement, elle est toujours en cours de modelage. ■